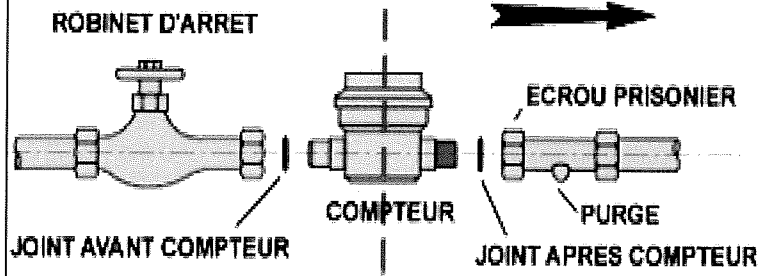


*Responsabilité du  
S.I.E.R.A.*

*Responsabilité de  
l'abonné*



*Vous êtes responsables*

- du compteur (gel ou casse)
- du joint après compteur
- du Té ou du robinet de purge
- de l'état du regard

*Le SIERA est responsable*

- du bon fonctionnement du compteur
- du robinet avant compteur
- du joint avant compteur